



INFORMATION

À L'ATTENTION DES VISITEURS

Bienvenue en Haut-Léon Communauté !

Dans le cadre de votre séjour, nous demandons à nos hébergeurs de percevoir, au nom de la collectivité, une taxe de séjour.

Cette taxe est exclusivement destinée
au financement de nos actions dans le domaine touristique.

Bonnes vacances.

VILLAGES VACANCES

Catégorie	Tarif en € / nuit / pers. Taxe additionnelle incluse
En attente de classement ou sans classement	0,55€
Catégorie 1	0,70€
Catégorie 2	0,70€
Catégorie 3	0,70€
Catégorie 4	0,80€
Catégorie 5	0,80€

Période de perception :

du 1^{er} avril au 30 septembre 2017